

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 22 novembre 2019 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 11 OCTOBRE 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 11 octobre 2019.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT D'ORDINATEURS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/info 4 et le montant estimé du marché "Achat 5 PC de bureau et 6 PC portables", qui s'élève à 13.500 €TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE 50 PAGERS ET ACCESSOIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/039 et le montant estimé du marché "Achat 50 pagers et accessoires ", qui s'élève à 31.000 €TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

4. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/040 et le montant estimé du marché "Achat matériel informatique ", qui s'élève à 8.000 €TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53 et au budget ordinaire, article 351/123-13.

5. POSTE DE BEAURAING – ACHAT BÂTIMENT – SITUATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'attendre l'avis de la Commission bâtiment, concernant l'estimation du bâtiment et l'estimation des travaux nécessaires pour y aménager une caserne, en fonction des différentes possibilités réalisables.

5.A. RATIFICATION DÉCISION DU COLLÈGE DU 25/10/19

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision suivante prise par le Collège 25 octobre 2019 : Vu l'urgence, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la réparation de la nacelle du véhicule élévateur du poste de Gedinne selon le devis du concessionnaire DL service qui s'élève à 7.930,34€ TTC.

A huis clos

6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE AMBULANCIÈRE VOLONTAIRE – DÉMISSION D'OFFICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de démissionner d'office une secouriste-ambulancière au poste de Vresse-sur-Semois, avec effet immédiat.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ADJUDANT PROFESSIONNEL – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un Adjudant professionnel, Poste de Gedinne, à la date du 31 mars 2020.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROFESSIONNALISATION SERGENT PROFESSIONNEL – NOMINATION DÉFINITIVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder, au scrutin secret, à la nomination à titre définitif d'un Sergent professionnel à partir du 1^{er} novembre 2019.

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROMOTION SERGENT VOLONTAIRE – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de procéder, au scrutin secret, à l'admission au stage de 15 Sergents volontaires, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} décembre 2019.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER VOLONTAIRE – PROLONGATION ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas accorder de prolongation de service à un ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Gedinne ; D'accorder la démission honorable à cet ambulancier non-pompier volontaire en date du 30 novembre 2019.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SECOURISTE AMBULANCIERS – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, les 30 lauréats classés premiers par le jury ; Le stage commence le 16 décembre 2019 pour les lauréats disposant déjà du brevet de secouriste-ambulancier (lauréats n° 1 à 13, 15 à 20, 22 et 23) et le 1^{er} février 2020 pour les autres ; De verser dans la réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires, 27 lauréats dans l'ordre des résultats obtenus, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les candidats ayant obtenus une note inférieure à 50% ; De charger le service RH d'informer les intéressés de la présente décision et des formalités administratives utiles à leur engagement.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, les 17 lauréats classés premiers par le jury ; Le stage commence le 16 décembre 2019 pour les lauréats disposant déjà du brevet de sapeur-pompier ou de cadet (lauréats n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 12, 14) et le 1^{er} février 2020 pour les autres ; De verser dans la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, 5 lauréats dans l'ordre des résultats obtenus, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les candidats ayant obtenus une note inférieure à 50% ; De charger le service RH d'informer les intéressés de la présente décision et des formalités administratives utiles à leur engagement.

LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

